



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conseil municipal du 06 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20240312-DEL2024-02-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2024

PARTIE I – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

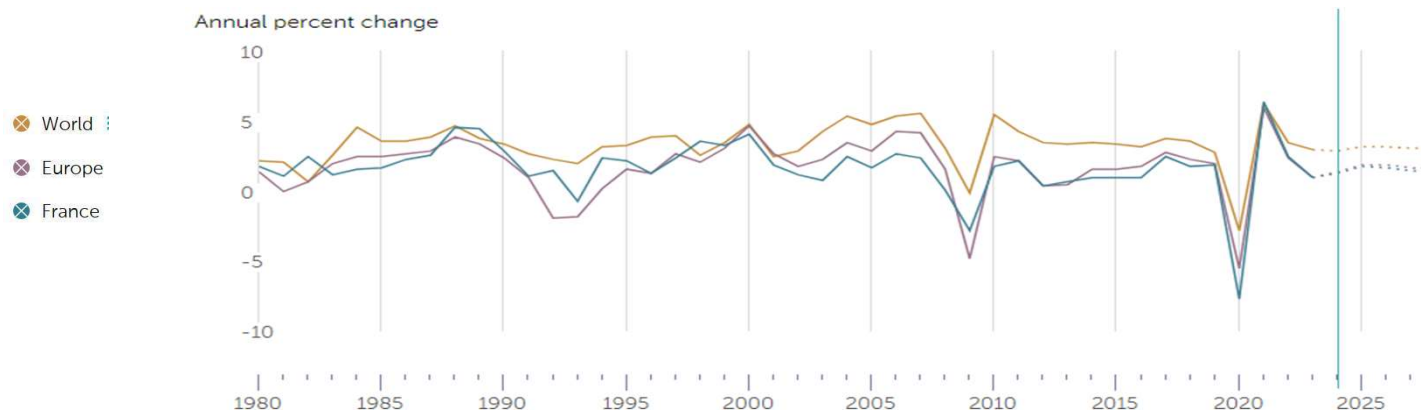
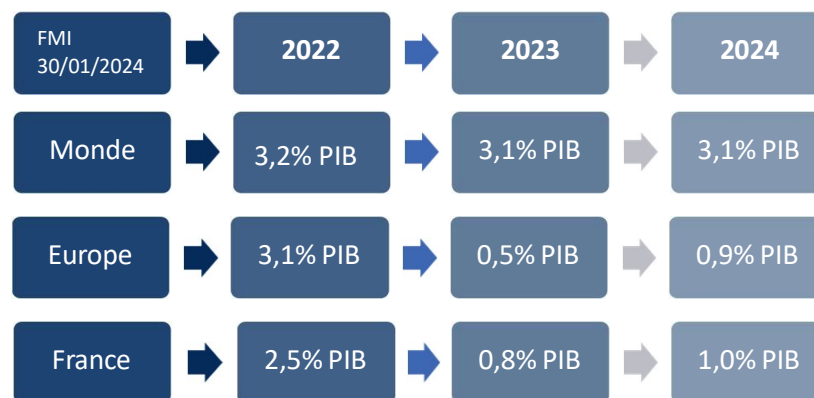
Conseil Municipal du 06 mars 2024

2

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20240312-DEL2024-02-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2024

- a) Situations nationale et internationale**
- b) Loi de Finances pour 2024**

a) Situations nationale et internationale



Conseil Municipal du 06 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20240312-DEL2024-02-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2024

Un atterrissage post-crise en douceur

Après un rebond post-Covid plus marqué en France que dans la plupart des autres pays européens, le FMI et la Banque de France s'accordent sur un discours de sortie de turbulences. La croissance atterrit, le ralentissement consécutif au rebond post-Covid a été conforme aux prévisions, voir un peu moins marqué que craint.

L'économie française devrait sortir de l'**inflation** sans récession, échappant au scénario noir que certains redoutaient. L'inflation (qui avait dépassé 7% en 2022 et 5,7% en 2023) diminuera en 2024 vers 2,5-3%, avec un objectif vers 2% pour 2025,

La **croissance** devrait progressivement reprendre avec des prévisions à 1,3% en 2025 et 1,6% en 2026,

L'aléa énergétique et des matières premières alimentaires demeure dans le contexte géopolitique actuel,

Le déficit public de la France se situait autour de 4,8% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 (rappel du critère de convergence du traité de Maastricht : barre de 3% du PIB) Le ratio de **dette publique** s'établirait à environ 111 % du PIB en fin d'horizon de prévision, soit un niveau à peine inférieur à celui de 2020. À titre de comparaison, pour l'ensemble de la zone euro, ce ratio baisserait de – 9 points entre 2020 et 2026 (à 88 % du PIB selon les projections de l'Eurosystème), effaçant ainsi la quasi-totalité de la hausse antérieure.

→ un écart de plus de 20 points de PIB entre la France et la zone euro à horizon 2026.

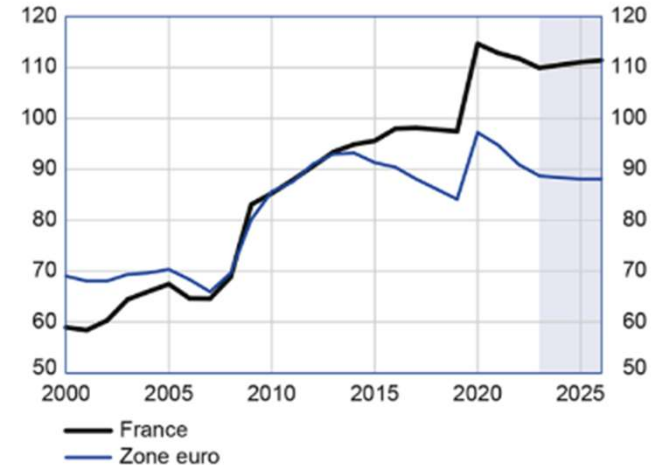
→ Réformes structurelles, loi de programmation des finances publiques 2023-2027

→ Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales devraient néanmoins progresser, mais à un rythme inférieur à l'inflation

Conseil Municipal du 06 mars 2024

Graphique 13 : Dette publique en France et en zone euro

(en % du PIB)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosystème sur fond bleuté.

b) Loi des Finances 2024 – mesures impactant le bloc communal

Loi de finances pour 2024 et loi de programmation des finances publiques 2023-2027

- Revalorisation des valeurs locatives cadastrales, base de calcul de la taxe foncière (TF, TEOM, Gemapi...), de la CFE et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), de+ 3,9 % en 2024.
- Nouvelle obligation de présentation lors du DOB de l'objectif de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (0,5% de moins que l'inflation prévisionnelle annuelle)
- DGF bloc communal +1.7%, soit moins que le niveau d'inflation 2024 (2,5-3%) mais répartition interne des composantes qui bouge : +7.2% DSR (dont 60% péréquation versée aux communes de -10 000 habitants), +5.3% DSU, +1.8% Dotation d'intercommunalité)

Réforme des indicateurs financiers (article 240) liée à la prise en compte de la révision de la TH, commence à produire ses effets, malgré effets indésirables, pour les répartitions, montée progressive (10% pris en compte en 2023, 20% cette année), effet sur FPIC notamment.

- Fonds vert : 2.5 Mds € d'autorisations d'engagement dont 1.1Mds € de crédits de paiement 2024 sur 3 types d'actions :
 - "performance environnementale" rénovation énergétique des bâtiments publics (écoles 500M€), valorisation biodéchets, éclairage public...,
 - »adaptation des territoires » (risques naturels avec prévention inondations, changement climatique avec renaturation ilots de chaleur...)
 - « amélioration du cadre de vie » (sobriété mobilité, restructuration locaux industriels, zones à faibles émissions...)
 - DETR et DSIL, subventions majorées sur investissements favorisation la transition écologique (30% au lieu de 25% de la DSIL 570M€ et 20% DETR de 1Mds€)
- institutionnalisation de la budgétisation verte
- Demandes de subventions à faire avec l'aide d'agences publiques ou parapubliques (ADEME, Agences de l'eau...)

PARTIE II : BUDGET PRINCIPAL

- a) Analyse rétrospective 2020-2023**
- b) Les orientations budgétaires 2024**

FISCALITE
DOTATIONS et PARTICIPATIONS
PRODUITS DES SERVICES

Conseil Municipal du 06 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20240312-DEL2024-02-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2024

Les recettes de Fonctionnement

Impôts et taxes

- Impôts directs locaux
- Taxe sur l'électricité
- Taxe sur les droits de mutation
- Taxe sur les droits de place
- Taxe funéraire
- Attribution de compensation de la CASGBS

Dotations

- Dotation Globale de Fonctionnement
- Dotation de solidarité Rurale
- Dotation de Solidarité Urbaine
- Dotation compensation foncier Bâti, NB
- Fond compensation de la TF
- Dotation compensation TH
- Autres attributions et participations
- Fonds de compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2023

RECETTES REELLES de fonctionnement (en €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (provisoire)
TOTAL des RRF	8 666 874,88€	8 518 210,13€	9 723 683,50€	8 916 853,22€	9 120 342,14€
Produits des services (chap.70)	436 869,13€	374 851,63€	416 413,64€	500 745,59€	535 264,28€
Dotations et participations (chap.74)	1 108 449,78€	1 064 511,83€	739 256,91€	780 514,37€	771 066,71€
Impôts et taxes (chap.73)	5 636 685,00€	5 515 035,38€	5 945 533,54€	5 918 590,60€	6 073 113,98€
Produits exceptionnels (chap.77)	65 030,70€	42 510,91€	1 255 829,65€	220 917,58€	110 282,03€
Atténuation de charges (chap.013)	5 949,51€	48 455,64€	41 365,10€	31 793,30€	35 891,62€
Autres produits de gestion (chap.75)	284 302,58€	220 654,43€	316 831,38€	264 291,78€	292 723,52€
Résultat de l'exercice (002)	1 129 588,18€	1 252 190,31€	1 008 453,28€	1 200 000,00€	1 300 000,00€

IMPOTS DIRECTS LOCAUX

	2020		2021		2022		2023	
	PRODUIT PREVISIONNEL	PRODUIT PERCU	PRODUIT PREVISIONNEL	PRODUIT PERCU	PRODUIT PREVISIONNEL	PRODUIT PERCU	PRODUIT PREVISIONNEL	PRODUIT PERCU
Taxe habitation	2 120 884 €	2 122 382 €	56 441 €	990 849 €	-	1 093 578 €	-	57 529€
Impôt locaux								1 153 298€
taxe foncière (bâti)	1 419 596 €	1 419 074 €	2 677 606 €	2 678 652 €	2 779 825 €	2 846 249 €	2 846 249 €	2 953 015€
Taxe foncière (non bâti)	12 501 €	12 889 €	13 172 €	13 309 €	13 576 €	13 869 €	13 869 €	15 093€
TOTAUX	3 552 981 €	3 554 345 €	2 747 219 €	3 682 810 €	2 793 401 €	3 953 696 €	2 860 118 €	4 178 935 €

FISCALITE LOCALE

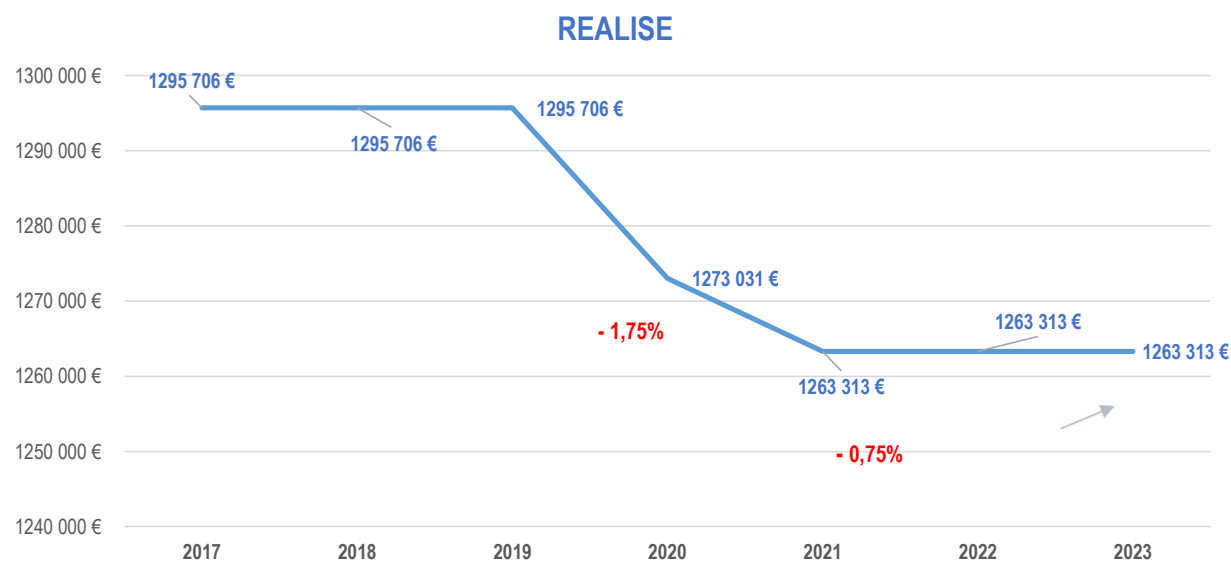
TAXES FONCIERES DE 2023 EN %

	National	Départemental	commune du Mesnil le Roi
Taxe foncière (bâti)	21,59	16,27	25,10
Taxe foncière(non bâti)	40,72	59,65	42,16

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (chap. 73211)

L'attribution de compensation est versée par la CASGBS.

L'Attribution de Compensation (AC) est égale à la somme des impositions professionnelles minorée du montant des transferts de compétence qui ont été évalués par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)



Conseil Municipal du 06 mars 2024

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT - CHAP. 7411

En 2017 la Dotation Forfaitaire était de 747 344€

En 2023 la dotation perçue a été de 633 614€

Pour rappel la Dotation Forfaitaire en 2014 était de 1 233 000€

Conseil Municipal du 06 mars 2024

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

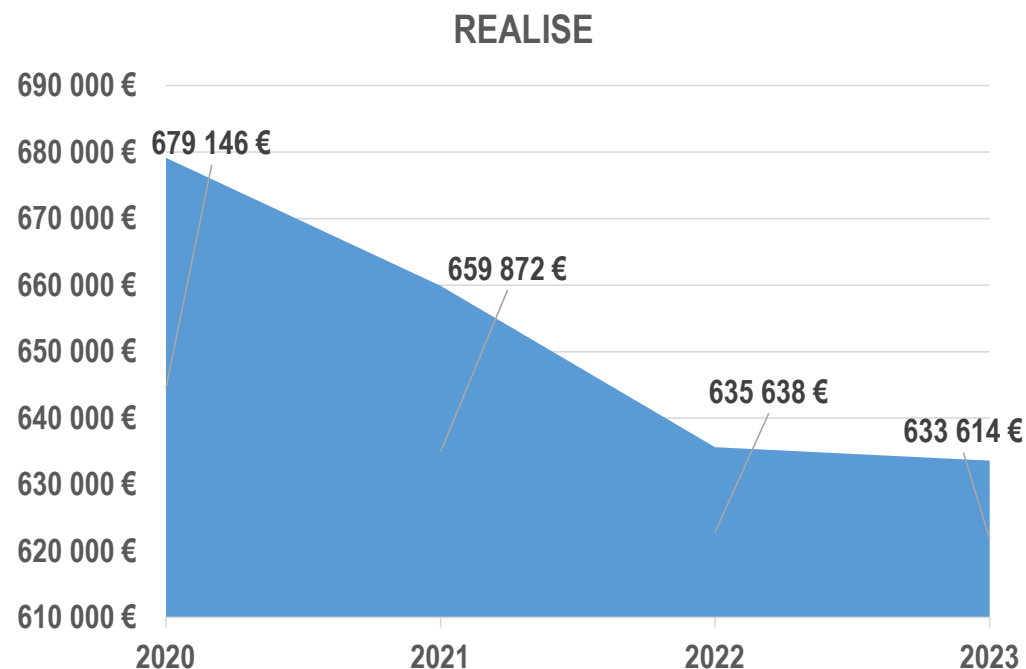
La (DGF) Dotation Globale de Fonctionnement instituée par la loi du 3 janvier 1979 est distribuée aux collectivités locales pour la première fois en 1979.

La Dotation Globale de Fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes (DF)
- La dotation de solidarité urbaine (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

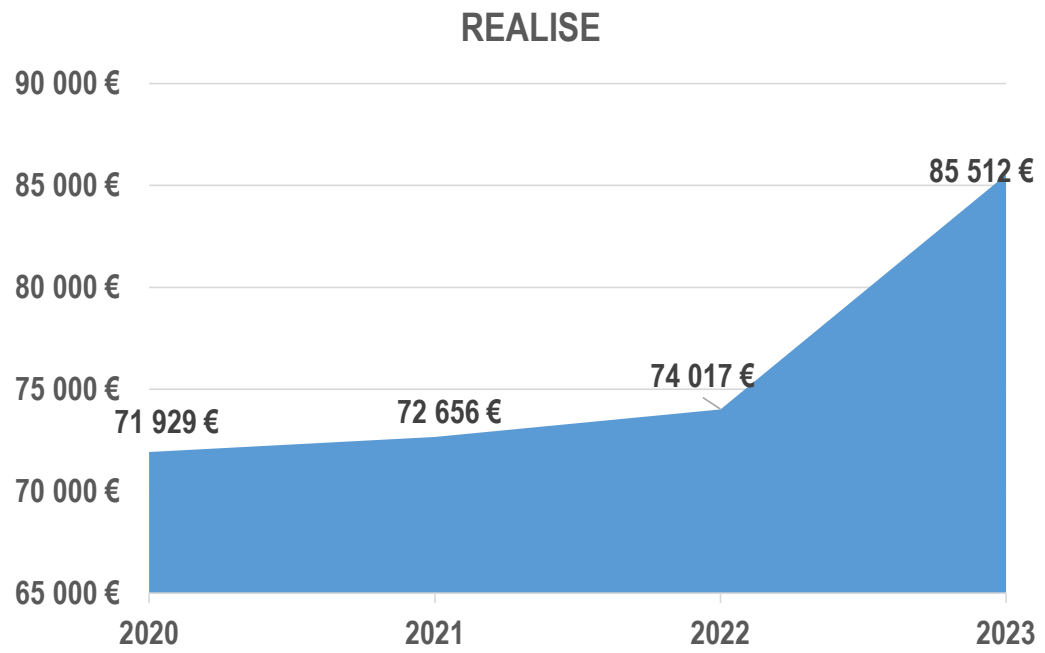
La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

La dotation globale de fonctionnement est stable pour la 4^{ème} année consécutive cependant ces données s'appliquent au niveau national et reflètent une moyenne.



LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR) – CHAP 74121

La dotation de solidarité rurale DSR est attribuée pour tenir compte d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20240312-DEL2024-02-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2024

LES AUTRES TAXES

- Taxe sur l'électricité
- Taxe additionnelle aux droits de mutation
- Taxe sur les redevances du domaine public
- Taxe sur les droits de stationnement
- Taxe funéraire
- Taxe sur les insertions publicitaires

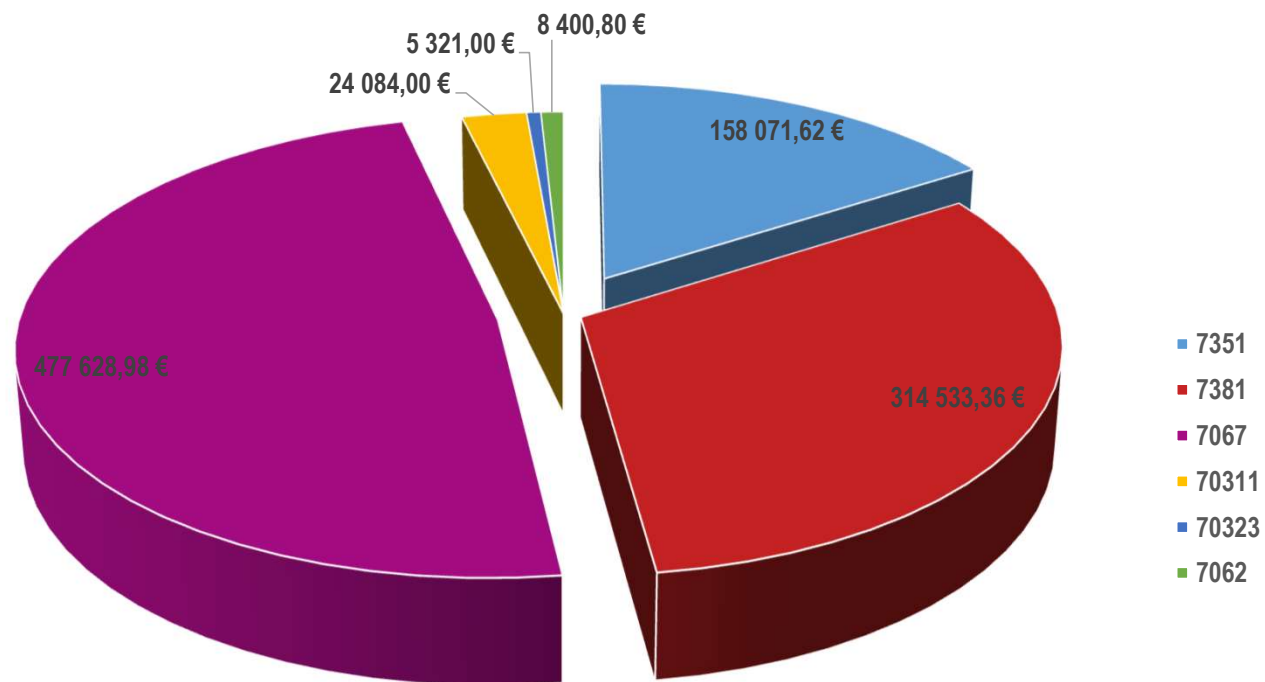
LES REGIES

- Régie Bibliothèque
- Régie Scolaire
- Régie Culturelle

AUTRES RECETTES PERCUES

Taxe sur l'électricité – chap. 7351
 Taxe droits de mutation – chap. 7381
 Produits des services – chap. 7067
 Taxe funéraire – chap. 70311

Redevance domaine public – chap. 70323
 Régie bibliothèque – chap. 7062



Les dépenses réelles de fonctionnement (2020/2023)

Charges à caractère général (011)

Charges de personnel (012)

Atténuation de produits (014)

Opérations d'ordre (042)

Autres charges de gestion courante (65)

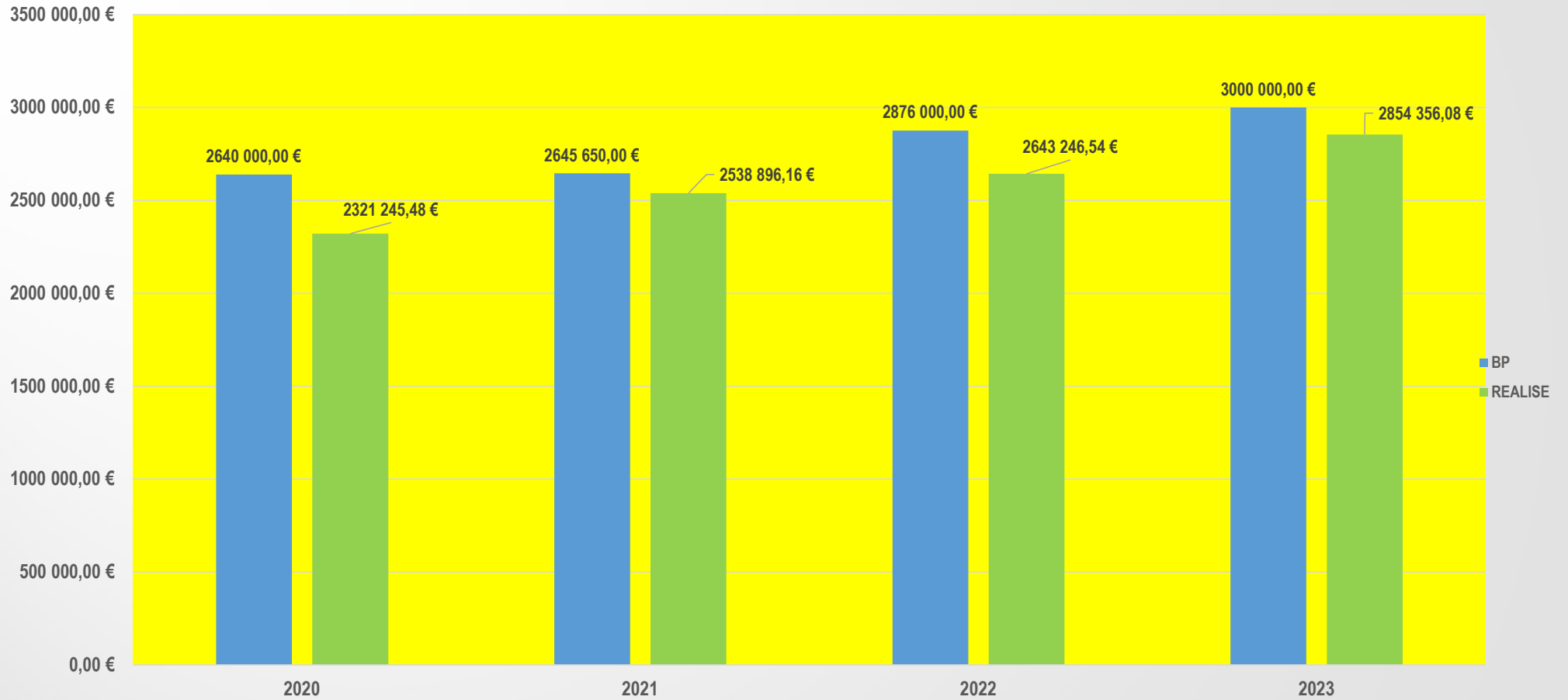
Charges financières (66)

Charges exceptionnelles (67)

011 charges à caractère général



CHARGES DE PERSONNEL



SRU

La loi SRU relative à la *Solidarité et au Renouvellement Urbain*, article 55 de la loi oblige certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux proportionnel à leur parc résidentiel soit les communes de plus de 3 500 habitants. Elles doivent disposer de 25% de logement social en regard des résidences principales d'ici à 2025.

Pour les communes ne disposant pas d'assez de logements sociaux, elles sont dites déficitaires et soumises au SRU et donc redevable d'un prélèvement annuel opéré sur les ressources proportionnel à son potentiel fiscal et au déficit en logement social par rapport à l'objectif légal.:

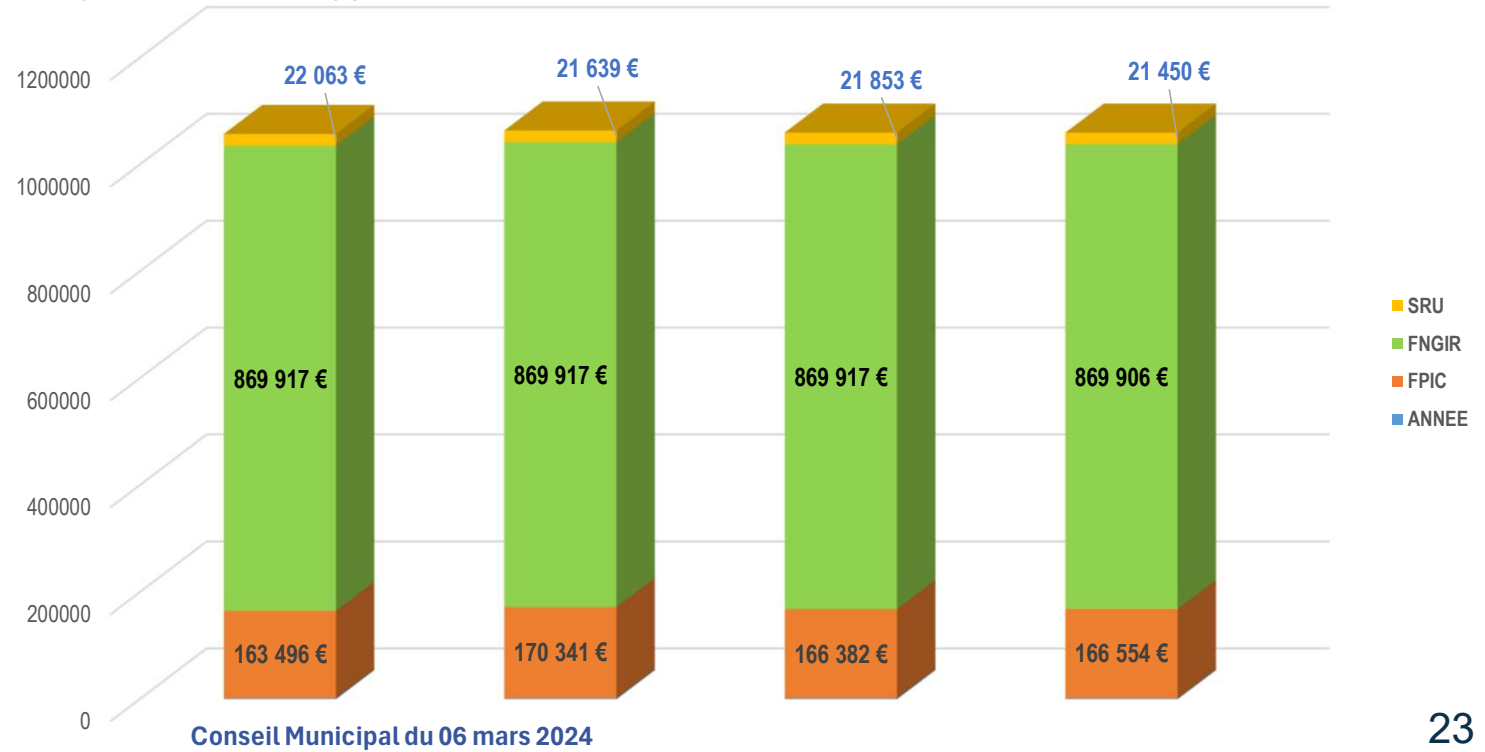
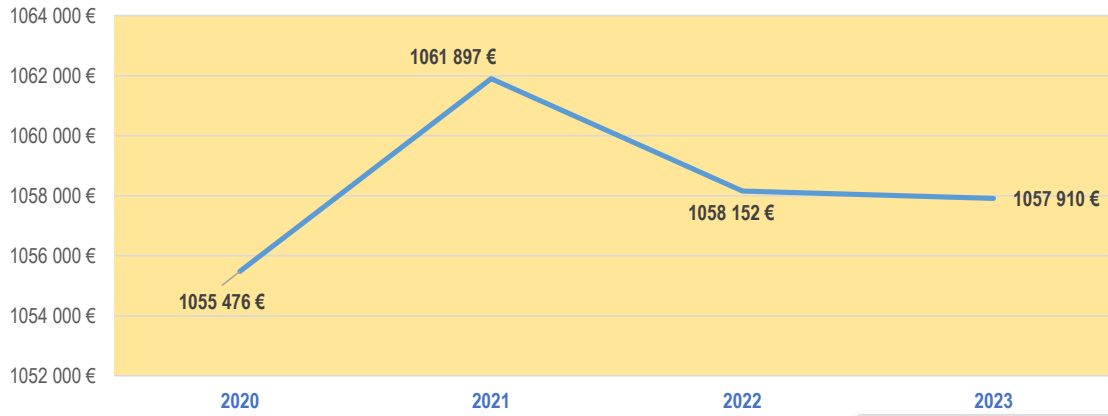
FPIC

Le *Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes* (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser aux intercommunalités et communes moins favorisées.

FNGIR

Le *Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources* (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi 2009-1673.

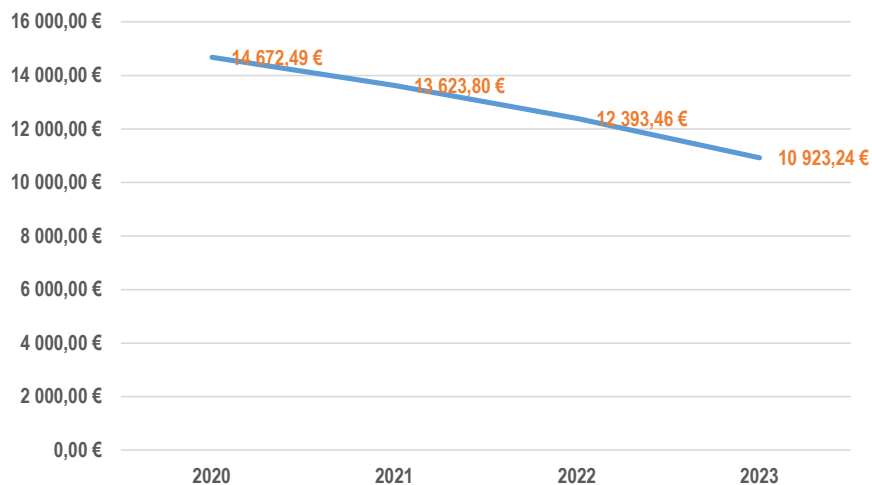
ATTENUATION DE PRODUITS (014)



Conseil Municipal du 06 mars 2024

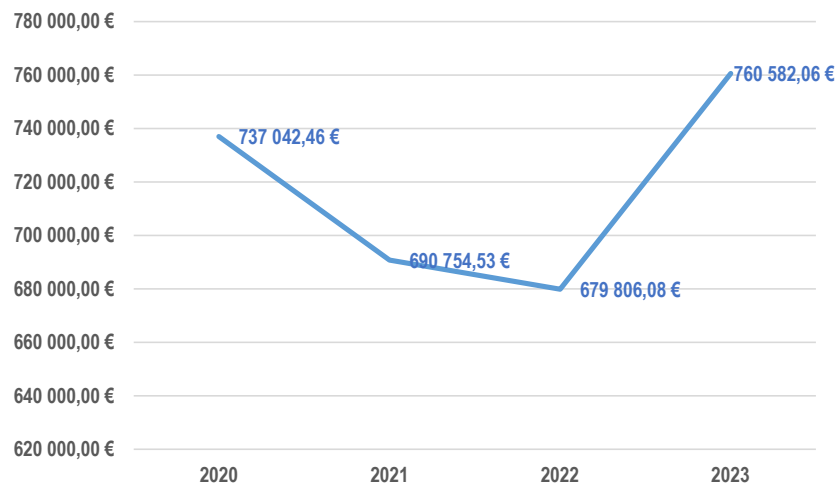
Charges financières (66):

il s'agit : Intérêts de la dette, ICNE de l'exercice



Autres charges de gestion courante (65) :

Indemnités aux élus, subventions aux associations, au CCAS et aux écoles privées



Charges exceptionnelles chap 67



COOPERATIVE SCOLAIRE	11 115€
----------------------	---------

SUBVENTION VILLE : CCAS	320 000€
----------------------------	----------

Conseil Municipal du 06 mars 2024

Les principales recettes d'investissement

FCTVA : cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 16,404%

2020	2021	2022	2023
403 253€	153 506€	206 532€	117 526€

Subventions perçues : ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer les gros travaux d'investissement

2020	2021	2022	2023
45 263,70€	1 347 335,18€	126 594,12€	186 720,24€

Vente Maurice Berteaux

Taxe d'Urbanisme : cette recette comprend les taxes suivantes : taxe aménagement, taxe du plafond légal de densité...

2020	2021	2022	2023
14 365€	10 222€	2 207,78€	0,00€

Orientations budgétaires 2024 :

*Dynamiser une ville à taille humaine,
tout en assurant la tranquillité et la sécurité de chacun*

Le budget 2024 s'attachera à mettre en œuvre les priorités de la ville :

Le ROB 2024

Hypothèses retenues pour construire le projet de budget

- Stabilité des AC
- Maintien de la DGF
- Hausse de 3,9% des bases des impôts locaux par l'Etat (indexation sur IPCH),
- Inflation persistante du prix de l'énergie et pas ou peu de baisse prévisible des autres charges générales.
- Augmentation du taux des Impôts Locaux (+ 0,9 point)

Lignes directrices

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

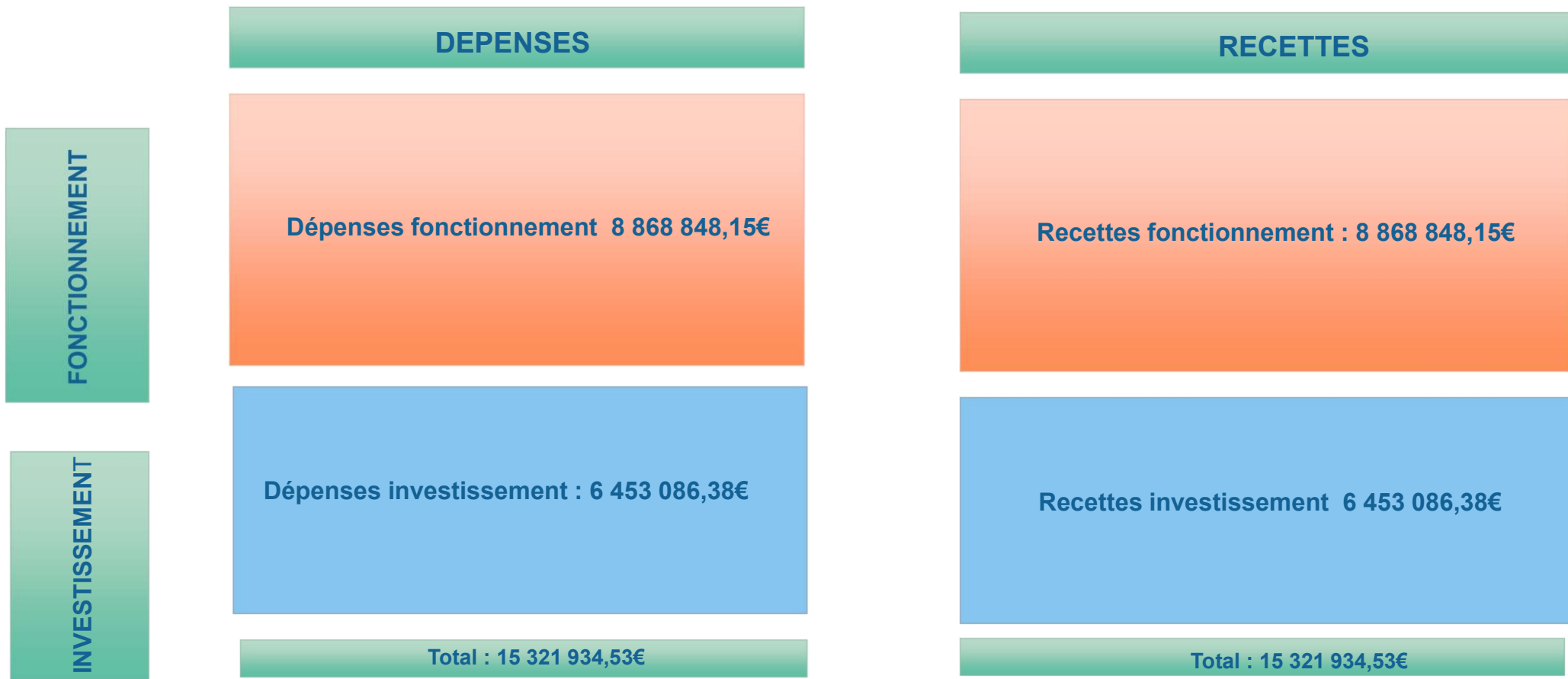
Prise en compte des augmentations des charges de personnel/coûts de l'énergie / construction

Actualisation du plan pluriannuel d'investissement (AP/CP) pour les grands projets

Recherche de subventions ciblées pour les investissements

b) Les orientations budgétaires 2024

LES GRANDES MASSES FINANCIERES



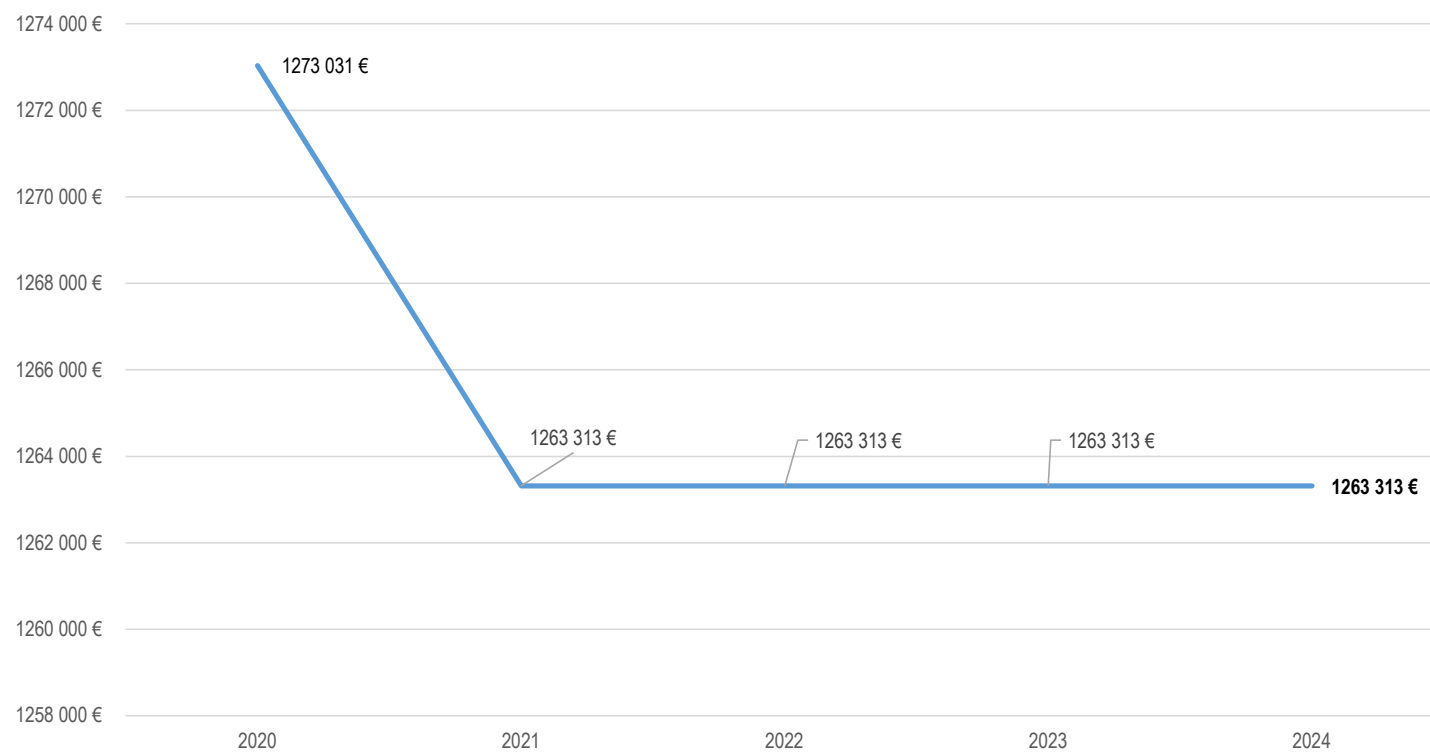
Rappel BP 2023

Section de Fonctionnement = 9 011 705,73€

Section d'Investissement 8 504 666,49€

Budget total + DM Investissement + Fonctionnement = 17 516 160,44€

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2024



Conseil Municipal du 06 mars 2024

PREVISIONNEL IMPOTS LOCAUX 2024

	2021		2022		2023		2024
	PRODUIT PREVISIONNEL	PRODUIT PERCU	PRODUIT PREVISIONNEL	PRODUIT PERCU	PRODUIT PREVISIONNEL	PRODUIT PERCU	PRODUIT PREVISIONNEL
Taxe habitation (<i>coeff. Correcteur</i>)	-	-	-	-	57 529 €		
Impôts locaux	56 441 €	990 849 €	-	1 161 172 €	-	4 178 935 €	4 378 935 €
taxe foncière (bâti)	2 677 606 €	2 678 652 €	2 779 825 €	2 778 655 €	2 953 015 €		
Taxe foncière (non bâti)	13 172 €	13 309 €	13 576 €	13 869 €	15 093 €	-	
TOTAUX	2 747 219 €	3 682 810 €	2 793 401 €	3 953 696 €	3 025 637 €	4 178 935 €	4 378 935 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023	DM 2023	TITRES EMIS 2023	ROB 2024
013 – ATTENUATIONS DE CHARGES	40 000,00€	0,00€	35 891,62€	40 000,00€
70 – VENTES ET PRESTATIONS	455 480,95€	0,00€	535 264,28€	600 000,00€
73 – IMPOTS ET TAXES	5 963 313,00€	0,00€	6 075 113,98€	6 377 313,00€
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	930 000,00€	0,00€	816 643,03€	960 000,00€
75 – AUTRES PRODUITS	250 000,00€	0,00€	292 723,52€	290 000,00€
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00€	43 300,00€	113 994,03€	60 000,00€
042 – OPERATIONS D'ORDRE	9 400,00€	0,00€	9 363,59€	9 400,00€
002 – SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	1 300 000,00€	0,00€	0,00€	532 135,15€
TOTAUX	8 968 193,95€	43 300,00€	7 878 994,05€	8 868 848,15

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023	DM 2023	MANDATS EMIS 2023	ROB 2024
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 205 000,00€	33 331,38€	2 739 265,96	3 018 109,47€
012 – CHARGES DE PERSONNEL	3 000 000,00€	0,00€	2 854 356,08€	3 261 780,48€
014 – FNGIR + FPIC	1 070 000,00€	0,00€	1 057 910,52€	1 070 000,00€
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	800 000,00€	0,00€	760 582,06€	755 792,00€
66 – CHARGES FINANCIERES	11 267,00€	0,00€	10 923,24€	11 166,20€
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 500,00€	8 300,00€	9 679,59€	10 000,00€
68 – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	0,00€	1 668,62€	1 668,62€	2 000,00€
022 – DEPENSES IMPREVUES	80 000,00€	0,00€	0,00€	80 000,00€
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	544 426,95€	0,00€	0,00€	200 000,00€
042 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	250 000,00€	0,00€	212 423,47€	460 000,00€
TOTAUX	8 968 193,95€	43 300,00€	7 646 809,54€	8 868 848,15€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Conseil Municipal du 06 mars 2024

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	DM 2023	TITRES EMIS 2023	ROB 2024
10222 - FCTVA	200 000,00€	0,00€	117 526,25€	300 000,00€
10226 – TAXE AMENAGEMENT	20 000,00€	0,00€	0,00€	5 000,00€
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	300 000,00€	0,00€	186 720,24€	1 270 000,00€
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	544 426,95€	0,00€	0,00€	200 000,00€
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	250 000,00€	0,00€	212 423,47€	460 000,00€
RAR	2 235 591,14€	-	-	907 129,34€
1068 – AFFECTATION DU RESULTAT	996 084,68€	-	996 084,68€	1 000 000,00€
001 - RESULTATS REPORTES (CF du 28 février 2024)	3 947 563,72€	- 0,83€	-	2 225 957,04€
238 – AVANCES FORFAITAIRES	1 000,00€			15 000,00€
261 – TITRES ET PARTICIPATIONS	0,00€	10 000,00€		
041 – OPERATION D'ORDRE (remboursement d'ordre sur avance)	0,00€	-	11 992,51€	70 000,00 €
TOTAUX	8 494 667,32€	9 999,17€	1 524 747,15€	6 453 086,38€

Conseil Municipal du 06 mars 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	DM 2023	MANDATS EMIS 2023	ROB 2024
10 – REMBOURSEMENT TAXE AMENAGEMENT	10 000,00€	-	0,00€	5 000,00€
20 – ETUDES, HONORAIRES...	474 496,83€	- 0,83€	243 807,92€	439 400,00€
21 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 425 313,44€	350 000,00€	1 396 261,87€	2 140 951,31€
23 - CONSTRUCTIONS	2 845 000,00€	- 350 000,00€	1 517 910,95€	2 957 000,00€
16 - EMPRUNTS	112 122,00€		112 058,39€	114 968,95€
26 – TITRES DE PARTICIPATION	0,00€	10 000,00€	0,00€	-
27 – CREANCES SUR PARTICULIERS	50 000,00€	-	0,00€	50 000,00€
040 -OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 400,00€	-	9 363,59€	9 400,00€
041 – OPERATION D'ORDRE (paiement d'ordre sur avance marché)	0,00€	-	11 992,51€	70 000,00€
RAR	568 335,05€			666 366,12€
TOTAUX	8 494 667,32€	9 999,17€	3 291 395,23€	6 453 086,38€

GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS EN AP-CP

Les AP / CP sont les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement que les collectivités territoriales peuvent mettre en place dans leur Budget Primitif lors que celles-ci prévoient de gros projets.

Exemple : construction d'une école, d'un tennis, d'un cinéma...

La procédure AP / CP doit viser à planifier la mise en œuvre des investissements sur trois plans

- Financier
- Physique
- Organisationnel

Elles sont à la fois un instrument de prévision et de gestion.

Les avantages des AP / CP :

- Favorisent la gestion pluri annuelle des investissements
- Facilitent la gestion budgétaire
- Permettent de diminuer les reports de crédits

Les **AP** (Autorisations de Programme) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements

Les **CP** (Crédits de Paiement) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes

Les études, L'extension de l'Ecole Maternelle Jean Jaurès, la cour de l'école représentent un montant total de 1 934 000€

Les Crédits de Paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2022, 2023

La procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements prévus sur la commune du Mesnil le Roi en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Ainsi, elle accroît la lisibilité budgétaire, et permet de diminuer massivement les reports de crédits, elle va aider à mieux planifier les procédures administratives. Elle va donner une vision globale de la politique d'investissement par son caractère programmatique en facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques.

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire mais la procédure des AP/CP (art. L211-4 du CGCT) permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Chaque Autorisation de Programme (AP) comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

En conséquence pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget général 2022, il convient de voter une autorisation de programme pour la réalisation du projet d'extension de l'Ecole maternelle Jean Jaurès.

Liste des Autorisations de Programme (AP) et des crédits de paiements (CP) à prévoir en 2024:

2022 001 – Etudes, Restructuration de l'Ecole Maternelle Jean Jaurès – cour de l'école

Etudes – *Crédits de Paiement* : **83 821,34€**

Travaux Agrandissement Maternelle - *Crédits de Paiement* : **1 681 964,50€**

L'AP001 comporte le montant du solde des CP restants de l'exercice 2023 ajoutés au montant des CP prévus pour l'exercice 2024, les travaux se terminant en 2024 cette AP sera clôturée au 31 décembre 2024

2022 002 – Etudes et Annexe Mairie

Etudes – *Crédits de Paiement* : **84 634,61€**

Travaux Annexe mairie – *Crédits de Paiement* : **250 000€**

L'AP002 comporte le solde des CP restants de l'exercice 2023 qui seront initialement reportés en CP 2024 et les CP 2024 .

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (hors reports 2023)

En 2024, poursuite et fin des travaux concernant l'agrandissement de l'école, concernant l'annexe mairie les travaux commenceront en 2024.

Ne seront inscrits en *Crédit de Paiement* que les sommes pour 2024 soit **334 634,61€ pour l'Annexe et 1 765 785,84€ pour l'agrandissement de l'Ecole.**

Autres investissement :

Voir tableaux suivants

AUTORISATION DE PROGRAMME DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES

N° AP : 2022 001	MONTANT TOTAL OPERATION	CREDITS PAIEMENT utilisés 2022 + 2023	CP 2023 non utilisé et reporté sur 2024	Montant opération complémentaire	Solde AP à financer	CREDIT DE PAIEMENT (CP) 2024
ETUDES	250 000,00€	166 178,66€	61 492,51€	50 000,00€	83 821,34€	83 821,34€
TRAVAUX	2 650 000,00€	968 035,50€	250 000,00€	50 000,00€	1 681 964,50€	1 681 964,50€
TOTAL DES DEPENSES	2 900 000,00€	1 134 214,16€	311 492,51€	100 000,00€	1 765 785,84€	1 765 785,84 €

AUTORISATION DE PROGRAMME ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE

N° AP : 2022 002	MONTANT TOTAL OPERATION	CREDITS PAIEMENT utilisés 2022 + 2023	CP 2023 non utilisé et reporté sur 2024	Montant opération complémentaire	AP à financer	CREDIT DE PAIEMENT (CP) 2024	CREDIT DE PAIEMENT (CP) 2025
ETUDES	152 000,00€	27 373,39€	44 634,61€	52 000,00€	124 626,61 €	84 634,61€	39 992,00€
ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE	900 000,00€	0€	250 000,00€	140 000,00€	900 000 ,00 €	250 000,00€	650 000,00€
TOTAL DES DEPENSES	1 052 000,00€	27 373,39€	294 634,61€	192 000,00€	1 024 626,61 €	334 634,61€	689 992,00€

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS – Chapitres 20-21-23

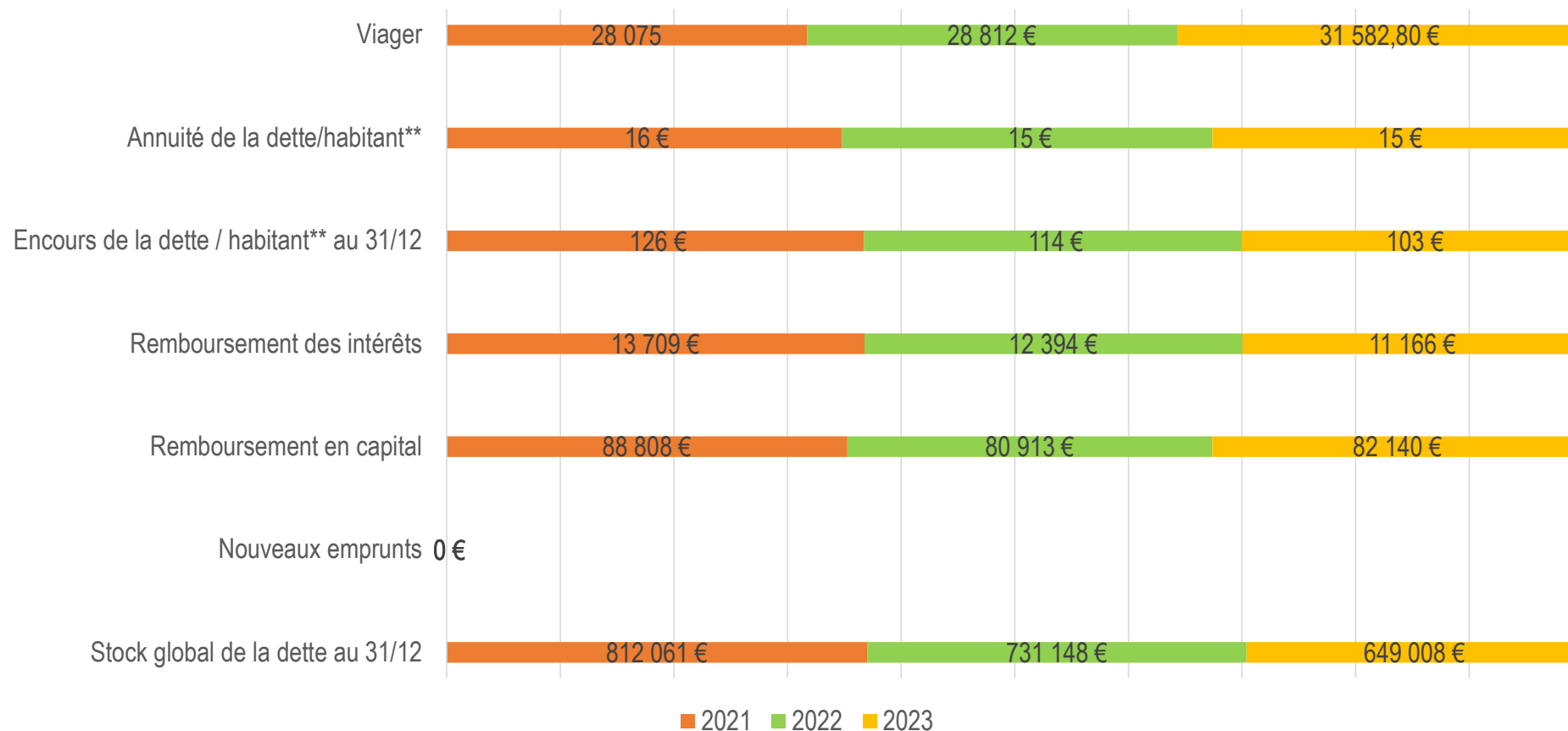
LIBELLES	2024
CHAPITRE 20	
ETUDES, LOGICIELS, LICENCES	270 400,00€
ETUDES dont AP001 (Agrandissement maternelle Jaurès) et AP002 (construction de l'Annexe)	169 000,00€
CHAPITRE 23	
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT MATERNELLE JEAN JAURES (AP001)	1 682 000,00€
CONSTRUCTION DE L'ANNEXE MAIRIE (AP002)	250 000,00€
TRAVAUX COUVERTURE DE LA CRECHE	200 000,00€
REFECTION ETANCHEITE TERRASSE SALLE OMNISPORT	110 000,00€
REALISATION DU TENNIS COUVERT (marché 2023-015 – suite)	25 000,00€
ENFOUISSEMENT RESEAUX (BD PAYMAL)	690 000,00€
CHAPITRE 21	
MODERNISATION MENUISERIES EXTERIEURES divers Bâtiments	200 000,00€
MISE AUX NORMES ADAP BATIMENTS COMMUNAUX	50 000,00€
RENOVATION DE LA CHAUFFERIE MAIRIE	65 000,00€
REPRISE DE VOIRIES (CARNOT, MARNE)	500 000,00€
ECLAIRAGE PUBLIC (marché accord-cadre)	150 000,00€
VIDEOPROTECTION (remplacement caméras divers site), extension des réseaux	230 000,00€
TERRAINS	100 000,00€
PROJET AMENAGEMENT DES ABORDS RUE PIERRE CURIE	50 000,00€
PROJET AMENAGEMENT TERRAIN : CHEMIN CLOS DE LA SALLE / HAUT DE LA GIROUETTE	50 000,00€
TOTAL 1 GRANDS PROJETS	4 791 400,00€

Conseil Municipal du 06 mars 2024

AUTRES INVESTISSEMENTS	2024
Bâtiment	267 865,31€
Voirie	166 000,00€
Espaces verts	40 000,00€
Garage (dont véhicule)	51 740,00€
Police Municipale	14 840,00€
Informatique	141 600,00€
Culture (Brassens, Bibliothèque)	25 614,00€
Enfance (ALSH, écoles)	17 142,00€
Affaires générales	8 000,00€
Divers autres	13 150,00€
TOTAL 2	745 951,31€
RAR TOTAL 3	666 366,12€
Amortissements (subv. Vidéosurveillance, subv. Équipement 2020, caméras piétons, fiche PLU; (chap 040)	9 400€
Avances sur marché	50 000,00€
Remboursement ordre sur avance forfaitaire	20 000,00€
TOTAL 4	79 400,00€
Remboursement emprunt	83 386,15€
Viager	31 582,80€
TOTAL 5 (chap 16)	114 968,95€
<i>Dotations, Fonds divers et réserves</i>	5 000,00€
<i>Créances sur particuliers</i>	50 000,00€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	6 453 086,38€

Conseil Municipal du 06 mars 2024

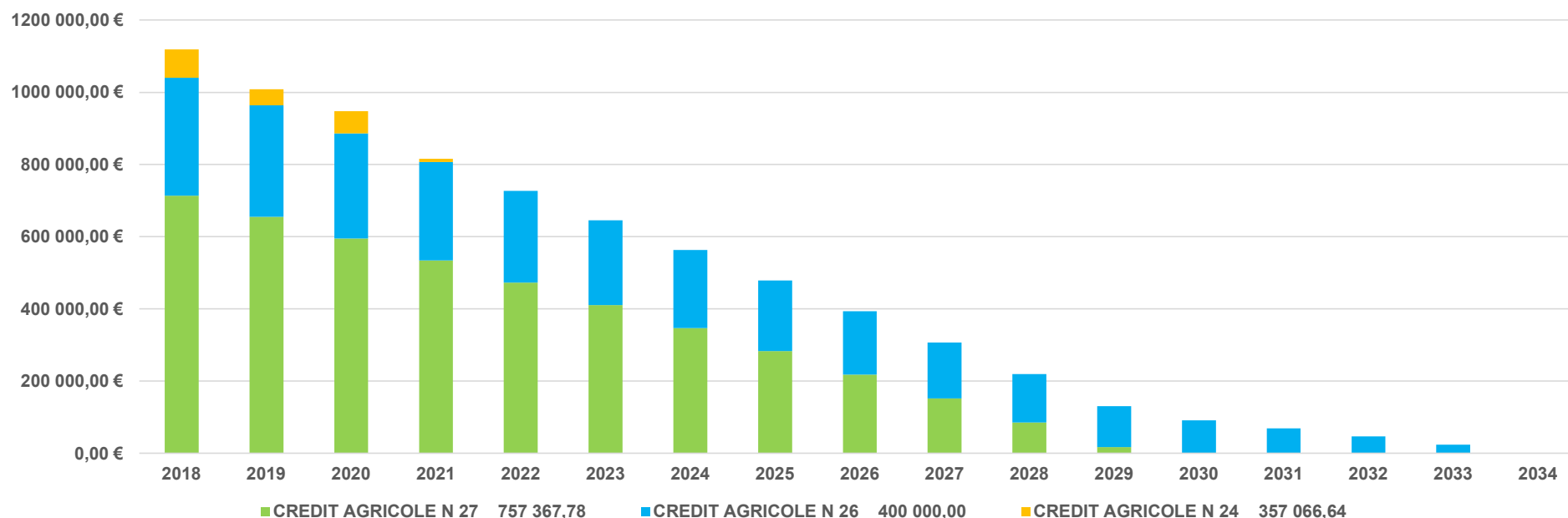
ENCOURS DE LA DETTE



Conseil Municipal du 06 mars 2024

REPARTITION PAR CONTRATS

	MONTANTS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
CREDIT AGRICOLE N 27	757 367,78	713 687,20 €	654 724,50 €	594 926,03 €	534 279,91 €	472 774,17 €	410 396,60 €	347 134,84 €	282 976,36 €	217 908,44 €	151 918,21 €	84 992,59 €	17 118,31 €	0,00 €				
CREDIT AGRICOLE N 26	400 000,00	326 907,03 €	309 229,81 €	291 216,73 €	272 861,40 €	254 157,32 €	235 097,86 €	215 676,27 €	195 885,67 €	175 719,03 €	155 159,26 €	134 229,03 €	112 890,93 €	91 147,41 €	68 990,76 €	46 413,13 €	23 406,43 €	0,00 €
CREDIT AGRICOLE N 24	357 066,64	78 265,26 €	44 475,15 €	61 551,96 €	9 103,61 €	0,00 €												
TOTAUX	1 514 434,42	1 118 859,49	1 008 429,46	947 694,72	816 244,92	726 931,49	645 494,46	562 811,11	478 862,03	393 627,47	307 077,47	219 221,62	130 009,24	91 147,41	68 990,76	46 413,13	23 406,43	0,00



Conseil Municipal du 06 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20240312-DEL2024-02-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2024

PARTIE III :
BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	LIBELLE	MONTANT
658	intervention hors DSP	35 646,64€
673	titres annulés sur exercice antérieur	15 000,00€
		50 646,64€ €

RECETTES	LIBELLE	MONTANT
7068	remboursement des dépenses de l'Agglo	35 646,64€
773	titres annulés sur exercice antérieur	15 000,00€
		50 646,64€

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	LIBELLE	MONTANT
458201	poste anti-crue place du Tir	250 000,00 €
	travaux de raccordement	50 000,00 €
	rues Leclerc Marne Carnot	250 000,00 €
	rue Gambetta	100 000,00 €
		650 000,00 €

RECETTES	LIBELLE	MONTANT
458201	poste anti-crue place du Tir	250 000,00 €
	travaux de raccordement	50 000,00 €
	rues Leclerc Marne Carnot	250 000,00 €
	rue Gambetta	100 000,00 €
		650 000,00 €

FIN DE DOCUMENT